

**Autorisation préfectorale donnée à la Société CAMELIN d'exercer
son activité au titre des établissements classés -
Information du Conseil Municipal**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Conformément à la réglementation, le Conseil Municipal est informé que par arrêté préfectoral du 5 janvier 1999, la Société CAMELIN Industrie, située en ZI des Tilleroyes, 4, rue Thomas Edison, est autorisée au titre des établissements classés, à exercer l'activité ci-après définie :

- réalisation de pièces de décolletage de grande série avec une production de l'ordre de 1 800 tonnes par an. Les matériaux travaillés sont l'acier, le laiton, l'aluminium et l'inox.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

Récépissé préfectoral du 2 avril 1999.